

SNCF VOYAGEURS / Société nationale SNCF

Attestation des commissaires aux comptes pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en normes françaises de la société SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour First TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex

**Attestation des commissaires aux comptes pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en normes françaises de la société SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025****SNCF Voyageurs / Société Nationale SNCF**

Monsieur Christophe Fanichet  
1, rue Camille Moke  
93200 Saint-Denis

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Nationale SNCF (ci-après « SA SNCF »), société mère consolidante du groupe SNCF, et de la société SNCF Voyageurs SA (ci-après « SNCF Voyageurs » ou la « Société ») et en réponse à votre demande d'attestation pour les besoins du rapprochement entre les comptes séparés de la Société et les comptes certifiés en normes françaises (ci-après le « Document ») préparés par la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après l'« Intervention »), nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document joint à la présente attestation (« le Document ») et préparé par vos soins dans le cadre de la décision de l'ART n°2017-101 du 27 septembre 2017 relative aux règles de séparation comptable applicables aux entreprises ferroviaires (notamment les articles 21 et 24).

Ce Document a été établi sous la responsabilité de la Direction de la Société à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des liasses de consolidation des activités de la Société établies pour les besoins des comptes consolidés de la Société Nationale SNCF préparés en normes IFRS telles que décrites dans ses notes annexes (ci-après « les IFRS »), et des comptes annuels de SNCF Voyageurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il nous appartient de nous prononcer :

- (i) sur la concordance :
  - a. des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les données des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes sociaux certifiés de la Société au 31 décembre 2025,
  - b. des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.

- (ii) sur l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan) d'autre part.
- (iii) sur la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détails par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2025 présentés au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques de la Société le 17 juin 2026 et approuvés par le Conseil d'administration le 18 juin 2026.

En outre, il ne nous appartient pas :

- de remettre en cause les hypothèses, les périmètres des comptes séparés, et les règles de séparation comptable retenues par la Direction de la Société ;
- d'apprécier la conformité des comptes séparés à l'article 15 de la Loi 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire, aux articles 37 et 38 du décret n°2015-138 du 10 février 2015, et à la décision de l'ART n°2024-051 du 2 juillet 2024 approuvant les règles de séparation comptable de SNCF Voyageurs SA.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des liasses de consolidation des activités de la Société établies en IFRS pour les besoins de l'audit des comptes consolidés du groupe SNCF, ainsi que des comptes annuels de la Société établis selon les règles et principes comptables français pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces travaux d'audit comprenaient notamment la revue du processus d'établissement des comptes consolidés ainsi que la revue, par sondage et compte tenu de nos seuils de matérialité, de retraitements résultant d'écarts de présentation et de normes comptables. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour l'établissement des données chiffrées contenues dans le Document annexé à la présente attestation. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures spécifiques pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de nos rapports sur ces comptes consolidés et annuels de la Société en date du 27 février 2026 et pouvant avoir une incidence sur le Document.

Nous n'avons pas audité de comptes intermédiaires de la Société postérieurs au 31 décembre 2025, et par conséquent nous n'exprimons aucune opinion à ce titre.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place pour établir le Document ;
- Vérifier la concordance :
  - des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les comptes sociaux certifiés de la Société au 31 décembre 2025 ;

- des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.
- Vérifier l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan) d'autre part.
- Vérifier la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détails par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2025 présentés au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques de la Société le 17 juin 2026 et approuvés par le Conseil d'administration le 18 juin 2026.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance :
  - des données figurant dans les colonnes « Résultat CRC format CRC » (pour le compte de résultat) et « Social format NF » (pour le bilan) du Document avec les données des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes sociaux certifiés de la Société au 31 décembre 2025,
  - des données figurant dans les colonnes « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) et « IFRS format IFRS » (pour le bilan) du Document avec l'information contributive de la Société en normes IFRS (« Balance Générale IFRS de la Société ») issue du système comptable pour les besoins de la consolidation du groupe SNCF.
- l'exactitude arithmétique des éléments figurant dans les colonnes « Différences de présentation » et « Ecart de normes » correspondant à la différence entre la colonne « Résultat CRC format CRC » et la colonne « Résultat IFRS format IFRS » (pour le compte de résultat) d'une part et à la différence entre la colonne « Social format NF » et la colonne « IFRS format IFRS » (pour le bilan) d'autre part.
- la concordance des données correspondant aux comptes séparés (colonnes « Détails par activité comptablement séparée » du Document) avec les comptes séparés 2025 présentés au Comité d'Audit, des Comptes et des Risques de la Société le 17 juin 2026 et approuvés par le Conseil d'administration le 18 juin 2026.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins. En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, notre responsabilité à son égard et à celui de son actionnaire unique est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par celle-ci.

En aucun cas, PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young Audit ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 26 juin 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Paul Collignon



Valérie Desclève



**Exercice 2025**

# **ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DES COMPTES CERTIFIÉS AUX COMPTES SEPARÉS DE SNCF VOYAGEURS SA**

Sauf indication contraire les montants sont exprimés en millions d'€uros

SA SNCF VOYAGEURS  
Société Anonyme à capitaux publics au capital social de 157 789 960 EUR  
Siège social : 1 rue Camille Moke 93200 Saint-Denis – France – RCS BOBIGNY 519 037 584

**Tanguy COTTE MARTINON – Secrétaire général de  
SNCF Voyageurs SA**

**Date : 25/06/2026**

**Signature :**

Tanguy COTTE-MARTINON – Secrétaire  
général de SNCF Voyageurs SA  
Date : 25/06/2026  
Signature :

# PRÉAMBULE

---

Ce document est établi conformément à la décision n° 2017-101 de l'ART homologuée par décision ministérielle du 4 décembre 2017.

Il répond aux dispositions de l'article 21 de la décision précitée selon lesquelles : « Les opérateurs effectuent un rapprochement entre les comptes séparés et les comptes certifiés en normes françaises.

Lorsque les comptes séparés sont établis en normes internationales, ce rapprochement présente notamment le passage entre ces deux référentiels comptables. Il est réalisé sur des agrégats financiers présentés dans les comptes et doit a minima être présenté au niveau des postes suivants : actifs immobilisés, fonds propres, endettement, total du bilan, produits et charges d'exploitation, dotations aux amortissements, résultat financier et impôt sur les sociétés. Il est établi annuellement et transmis à l'Autorité avec les comptes séparés ».

La SA SNCF Voyageurs a donc établi pour l'exercice 2025 le passage entre :

- Les comptes sociaux certifiés au 31 décembre 2025 et les comptes en normes IFRS ;
- Les comptes en normes IFRS de la SA SNCF Voyageurs et les comptes séparés par activité au 31 décembre 2025.

# BILAN AU 31/12/2025

Format normes françaises	Différences de présentation		Format normes IFRS	Social format IFRS	Ecart de Normes	
	Social format NF	Total reclassements			Social format IFRS	Total Ecart de normes
Immobilisations incorporelles	540	0	540	540	-194	346
Immobilisations corporelles	23 477	-16 226	7 251	7 251	1 098	8 349
Immobilisations financières	1 280	-18	1 262	1 262	-1	1 261
Concession DSP	130	-130	0	0	1 048	1 048
<b>Actif immobilisé</b>	<b>25 426</b>	<b>-16 374</b>	<b>9 052</b>	<b>9 052</b>	<b>1 951</b>	<b>11 003</b>
Stocks et encours	1 221	0	1 221	1 221		1 221
Avances & acomptes versés sur commande	412	-412	0	0		0
Créances	3 581	914	4 495	4 495	-836	3 659
Charges Constatées d'Avance	559	-559	0	0		0
Disponibilités	32	532	564	564		564
<b>Actif circulant</b>	<b>5 805</b>	<b>475</b>	<b>6 281</b>	<b>6 281</b>	<b>-836</b>	<b>5 444</b>
Ecart de conversion actif	0	0	0	0		0
<b>ACTIF</b>	<b>31 232</b>	<b>-15 873</b>	<b>15 358</b>	<b>15 358</b>	<b>1 089</b>	<b>16 448</b>
Capital	3 771	0	3 771	3 771		3 771
sous-total réserves - report à nouveau	595	0	595	595	-231	365
Subventions d'investissements	15 750	-15 750	0	0		0
Résultat	1 112	0	1 112	1 112	135	1 247
Autres fonds propres	45	-45	0	0		0
<b>Capitaux propres</b>	<b>21 273</b>	<b>-15 795</b>	<b>5 478</b>	<b>5 478</b>	<b>-95</b>	<b>5 382</b>
Provisions pour risques et charges	1 792	0	1 792	1 792		1 792
Dettes financières	1 589	0	1 589	1 589	397	1 986
	0	0	0	0	21	21
	0	0	0	0	3 381	3 381
Dettes d'exploitation	6 575	-75	6 499	6 499	772	7 271
	0	-75	6 499	6 499	772	7 271
Ecart de conversion passif	3	-3	0	0		0
<b>PASSIF</b>	<b>31 232</b>	<b>-15 873</b>	<b>15 358</b>	<b>15 358</b>	<b>1 089</b>	<b>16 448</b>

Détail par activité comptablement séparée											
Autres activités	Activités corporate (FT RH,S&F,E)	Activités Immo (FT DI)	PS	Activités de transport de Voyageurs (ATV)	ATV concurrentielles	ATV Conventionnées	Activité de gestion des installations de Service (IS)	Combustible	ISM	Opérations industrielles et patrimoniales	Intra
15	15	-	-	251	159	92	79	1	1	78	-
220	14	206	-	6 184	5 677	506	1 945	46	1 025	874	0
4 076	4 127	0	-	74	15	59	0	-	0	0	-2 889
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	653	0	653	395	-	395	-	-
4 311	4 156	207	-	7 161	5 852	1 310	2 420	47	1 420	952	-2 889
-	-	-	-	2	2	-	1 219	16	-2	1 205	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
209	177	23	9	3 001	1 246	1 756	448	13	117	318	-0
-0	-0	-	-	873	-	873	-	-	-	-	-873
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
998	961	40	-3	1 230	-57	1 287	-125	0	-1	-125	-1 538
1 207	1 138	62	6	5 107	1 191	3 915	1 542	29	114	1 399	-2 411
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>5 518</b>	<b>5 294</b>	<b>269</b>	<b>6</b>	<b>12 268</b>	<b>7 043</b>	<b>5 225</b>	<b>3 962</b>	<b>76</b>	<b>1 534</b>	<b>2 351</b>	<b>- 5 301</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-1 325	-1 449	124	-	2 927	2 749	178	2 169	38	1 518	613	-
1 596	1 728	-132	-0	-1 429	-1 190	-239	-1 346	-36	-1 137	-174	1 544
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 667	1 672	-5	-0	1 048	790	258	76	-3	29	50	-1 544
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 938	1 951	-13	-0	2 546	2 349	197	899	-1	411	489	-0
26	26	-	-	1 020	375	645	395	0	232	163	-
4	2	2	-	289	72	217	53	29	6	17	-
30	28	2	-	1 309	448	861	448	30	238	180	-
2 566	2 427	139	1	767	541	226	191	12	82	96	-1 538
-	-	-	-	21	-	21	-	-	-	-	-
2 596	2 455	192	1	4 074	2 906	1 169	1 551	45	731	774	-4 428
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
112	16	90	6	5 648	1 788	3 859	1 512	32	393	1 088	-0
873	873	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-873
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>5 518</b>	<b>5 294</b>	<b>269</b>	<b>6</b>	<b>12 268</b>	<b>7 043</b>	<b>5 225</b>	<b>3 962</b>	<b>76</b>	<b>1 534</b>	<b>2 351</b>	<b>- 5 301</b>

SA SNCF VOYAGEURS

Société Anonyme à capitaux publics au capital social de 157 789 960 EUR

Siège social : 1 rue Camille Moke 93200 Saint-Denis – France – RCS BOBIGNY 519 037 584

Interne

3/4

Tanguy COTTE-MARTINON – Secrétaire général de SNCF Voyageurs SA  
Date : 25/06/2026  
Signature : 

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2025

	Format normes françaises			Format normes IFRS		
	Résultat CRC format CRC	Total reclassements	Résultat CRC format IFRS	Résultat CRC format IFRS	Total Ecarts de normes	Résultat IFRS format IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 985</b>	<b>-290</b>	<b>20 705</b>	<b>20 705</b>	<b>-1 740</b>	<b>18 965</b>
Production immobilisée	1 403	-1 403				
Production stockée	-13		-13	-13		-13
Subventions	2 616	-2 616				
Reprises de dépréciations et provisions d'exploitation	204	-204				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	81	-81				
Autres produits d'exploitation	125	128	254	254	14	268
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>25 402</b>	<b>-4 456</b>	<b>20 946</b>			
Achats et charges externes	-9 464	1 336	-8 128	-8 128	1 721	-6 407
Péages	-4 522		-4 522	-4 522		-4 522
Impôts et taxes	-671		-671	-671		-671
Charges de personnel	-5 477	-97	-5 574	-5 574	209	-5 365
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation	-2 188	2 188				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-1 680	1 680				
Autres charges d'exploitation	-156		-156			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>-24 157</b>	<b>5 262</b>	<b>-18 895</b>			
			<b>2 051</b>	<b>2 051</b>	<b>204</b>	<b>2 254</b>
			39	39	10	49
			-863	-863	-13	-876
			<b>1 227</b>	<b>1 227</b>	<b>200</b>	<b>1 426</b>
			21	21	5	26
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 245</b>	<b>3</b>	<b>1 248</b>	<b>1 248</b>	<b>203</b>	<b>1 451</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>104</b>	<b>1</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>-68</b>	<b>37</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>1 350</b>	<b>3</b>	<b>1 354</b>	<b>1 354</b>	<b>135</b>	<b>1 488</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>						
Impôt sur les sociétés	-238	-3	-242	-242		-242
<b>Résultat net</b>	<b>1 112</b>		<b>1 112</b>	<b>1 112</b>	<b>135</b>	<b>1 247</b>

Détail par activité comptablement séparées											
Autres activités	Activités corporate (FT RH, S&F, E)	Activités Immo (FT DI)	PS	Activités de transport de Voyageurs (ATV)	ATV concurrentielles	ATV Conventionnées	Activité de gestion des installations de Service (IS)	Combustible	ISM	Opérations industrielles et patrimoniales	Intra
115	59	56	0	18 024	8 124	10 421	3 776	141	2 587	1 878	-2 950
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-13	-	-	-13	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	3	1	-	265	246	19	-1	-0	-2	0	-0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-47	0	-43	-4	-11 980	-5 527	-6 974	-1 851	-136	-1 462	-1 083	2 950
-24	-11	-13	-	-542	-139	-404	-104	-0	-69	-35	-
-38	-43	-	5	-3 831	-1 247	-2 584	-1 496	-3	-917	-577	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	8	1	0	1 935	1 457	478	310	1	139	170	-0
3	1	2	-	31	-2	33	15	2	4	9	-
-18	-9	-9	-	-669	-465	-204	-190	-6	-85	-99	-
-6	-0	-6	0	1 297	990	307	135	-3	57	81	-0
2	-0	2	-	-3	-1	-1	-1	-0	-0	-0	-
3	1	2	-	21	11	10	2	-	2	0	-
-1	0	-1	0	1 315	1 000	316	137	-3	59	80	-0
1 601	1 605	-4	-0	31	-48	78	-51	-1	-29	-22	-1 544
<b>1 600</b>	<b>1 606</b>	<b>-5</b>	<b>-0</b>	<b>1 346</b>	<b>952</b>	<b>394</b>	<b>86</b>	<b>-3</b>	<b>31</b>	<b>59</b>	<b>-1 544</b>
308	308	-	-	-298	-162	-136	-10	-	-2	-8	-
-242	-242	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>1 667</b>	<b>1 672</b>	<b>-5</b>	<b>-0</b>	<b>1 048</b>	<b>790</b>	<b>258</b>	<b>76</b>	<b>-3</b>	<b>29</b>	<b>50</b>	<b>-1 544</b>

SA SNCF VOYAGEURS

Société Anonyme à capitaux publics au capital social de 157 789 960 EUR

Siège social : 1 rue Camille Moke 93200 Saint-Denis – France – RCS BOBIGNY 519 037 584

Interne

4/4

Tanguy COTTE-MARTINON – Secrétaire général de SNCF Voyageurs SA  
Date : 25/06/2026  
Signature : 